

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 4421-1 et 4421-2,

VU la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le Code de l'Action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1-1°-6°, L.313-1-1 et L.313 11,

VU le CPOM conclu le 17/11/2017 avec L'Association Corse pour les Personnes Agées (ACPA), dans le cadre d'un projet expérimental de Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), et éligible au financement CNSA des bonnes pratiques, d'un montant de 50 000 euros,

VU les conventions d'habilitation à l'aide sociale des services d'aide et d'accompagnement à domicile AAD Corsica, A2micile, et Noi in de Voi,

SUR rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : APPROUVE les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR, AZAE, I CAPI BIANCHI, NOI IN DE VOI, et AAD CORSICA, tels que figurant en annexes.

ARTICLE 2 : APPROUVE la répartition suivante du fonds d'appui aux bonnes pratiques prévu au budget primitif de la Collectivité de Corse, programme N5123A/ chapitre 9343/fonction 430/ compte 611 - ADDS23026 :

| | Montant attribué dans le cadre du CPOM pour le fonds d'appui aux bonnes pratiques |
|----------------|---|
| ADMR 2A | 50 000,00 € |
| AZAÉ | 18 000,00 € |
| I Capi Bianchi | 18 000,00 € |
| Noi inde Voi | 15 887,50 € |
| A.A.D Corsica | 15 887,50 € |
| Total | 117 775,00 € |

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer lesdits contrats.

ARTICLE 4 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI